



SAS Centrale Photovoltaïque de Migné-Auxances

Bilan de la concertation volontaire Projet de centrale photovoltaïque

2020 - 2021

1 Préambule

La SAS Centrale Photovoltaïque de Migné-Auxances, filiale d'EDF Renouvelables France, développe un projet de centrale solaire photovoltaïque sur le territoire de la commune de Migné-Auxances (86).

Le projet a fait l'objet d'une demande de Permis de Construire en janvier 2021, en cours d'instruction. Parallèlement aux études et à l'instruction, des temps de concertation ont été menés à l'initiative du maître d'ouvrage en collaboration avec la municipalité de Migné-Auxances.

Le présent document a pour objectif de dresser le bilan de cette concertation volontaire menée par le maître d'ouvrage en 2020 et 2021, et de consigner les enseignements tirés de cette concertation, ainsi que les engagements pour les phases ultérieures.

2 Historique du projet

2.1 Historique du projet

Le projet est localisé majoritairement sur des parcelles ayant été utilisées comme base travaux lors des travaux de construction de la ligne TGV Sud-Europe-Atlantique (SEA).

Le terrain est aujourd'hui enclavé entre deux sections de cette ligne à grande vitesse, et immédiatement au sud d'un poste électrique. Les terrains sont en friche.



Figure 1 : Zone du projet pendant travaux (à gauche) et actuellement (à droite)

Le terrain a été identifié comme potentiellement favorable pour y réaliser un projet solaire photovoltaïque à la fin de l'année 2019.

2.2 Echanges avec les institutions

2.2.1 Chambre d'agriculture de la Vienne

Afin de confirmer ou d'infirmer la pertinence d'initier des études pour un projet photovoltaïque, la Chambre d'Agriculture a été sollicitée fin 2019 pour étudier la qualité des sols et leur potentiel agronomique.

Suite à des relevés pédologiques, la chambre d'agriculture a conclu en un potentiel agronomique fortement dégradé par les travaux de la LGV.

2.2.2 Municipalité de Migné-Auxances et Grand Poitiers

Parallèlement à l'étude de la chambre d'agriculture, une rencontre a été organisée en présence de Madame la Maire de Migné-Auxances, de l'adjoint à l'urbanisme de la commune et des services énergie du Grand Poitiers.

La démarche a été présentée aux élus à cette occasion par le maître d'ouvrage.

La municipalité a pris connaissance de la zone d'étude. La municipalité a recommandé, que, si l'étude de la chambre d'agriculture confirmait le caractère dégradé des terrains, le maître d'ouvrage réalise une

concertation volontaire auprès des riverains et d'associations locales. A cette fin, les contacts des représentants de trois associations locales ont été transmis au Maître d'Ouvrage :

- Association de Défense de l'Environnement de Migné-Auxances (ADEMA) ;
- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Migné-Auxances ;
- Association de Défense de l'Agriculture de Migné-Auxances (ADAMA).

La concertation s'est ensuite décliné en trois phases :

- La première, à l'automne 2020, avec des rencontres et des échanges bilatéraux avec les trois associations ;
- La seconde, au printemps 2021, avec une permanence à destination des riverains et une réunion globale d'échanges rassemblant toutes les associations ;
- La troisième, en juin 2021, avec un questionnaire envoyé aux riverains sur les mesures d'accompagnement du projet.

Les chapitres suivants détaillent le déroulé de ces trois phases.

3 Le déroulé de la concertation

3.1 Phase 1 : Automne 2020

L'objectif de cette phase était d'informer les principales associations sur le projet et ses enjeux, et de récolter les premières observations et recommandations.

Elle s'est déroulée par des échanges bilatéraux avec les trois associations recommandées par la municipalité. Deux rencontres physiques (ADEMA et ACCA) et un échange téléphonique + écrits (ADAMA).

3.1.1 Première rencontre ADEMA

La rencontre s'est déroulée le 13 octobre 2020, dans la matinée, en mairie de Migné-Auxances ; puis s'est achevée par une visite commune de l'aire d'étude du projet.

Les principaux points soulevés ont été les suivants :

- L'ADEMA est consciente du faible intérêt agricole des parcelles concernées ;
- L'ADEMA s'indigne et trouve regrettable que l'engagement de remise en état agricole n'ait pas été tenu. Si la remise en état avait été faite convenablement après les travaux de SEA, le terrain serait nettement moins dégradé ;
- Sur le principe, l'ADEMA est consciente des besoins en production d'électricité renouvelable de Grand Poitiers ;
- L'ADEMA exprime un intérêt fort pour la thématique de l'éco-pâturage, et notamment sur la gestion de la rotation des pâtures, afin de conserver une cohérence entre le développement de la biodiversité, et le pâturage ;
- EDF Renouvelables s'engage à partager avec l'ADEMA le plan de gestion qui sera prévu pour l'éco-pâturage, afin de recueillir leurs observations et d'éventuelles suggestions d'amélioration ;
- L'ADEMA alerte EDF Renouvelables sur la thématique des nuisances de chantier, qui peuvent être très exaspérantes pour les riverains ayant connu les travaux précédents ;
- EDF Renouvelables s'engage à partager avec l'ADEMA le rapport final complet d'inventaires faune-flore, afin de constituer une base bibliographique ; (*note : rapport partagé le 21 janvier 2021*)
- L'ADEMA invite EDF Renouvelables à prévoir le plus de haies possibles, tout en s'assurant de la provenance locale des essences choisies

3.1.2 Première rencontre ACCA de Migné-Auxances

La rencontre s'est déroulée le 13 octobre 2020, dans l'après-midi, en mairie de Migné-Auxances ; puis s'est achevée par une visite commune de l'aire d'étude du projet.

Les principaux points soulevés ont été les suivants :

- L'ACCA considère que les chasseurs ont énormément perdu de zones des chasses à cause de la LGV, considérée comme inutile, et ce sans compensation ;
- Le projet solaire, même s'il est d'une ampleur moindre, viendrait s'ajouter à tout cela ;
- Sur le principe, l'ACCA est défavorable au projet ;
- En effet, les grillages entourant le projet piègent certains animaux et nuisent à la bonne circulation de ces espèces ;
- Ce secteur est utilisé par les membres de l'ACCA pour les chasses suivantes : chevreuils, lièvre, perdrix (qui commence à revenir), pigeons, et faisan (réintroduits) ;
- Il existe également une forte problématique de gestion des eaux pluviales de la LGV, et notamment sur l'absence de traitement et les rejets dans l'Auxances ;
- EDF Renouvelables indique que les projets solaires photovoltaïques ne sont absolument pas comparables à une artificialisation des surfaces pour la gestion de ces eaux pluviales, il en est pris bonne note ;

- EDF Renouvelables précise que les projets photovoltaïques sont des projets réversibles, qui ne peuvent être comparés à des créations de routes, d'ouvrages d'art ou de lotissements ;
- EDF Renouvelables propose qu'une mesure d'accompagnement soit prévue dans le projet pour « compenser » la perte d'une quinzaine d'hectares de zone chassable ;
- L'ACCA va réfléchir à ce qui pourrait être prévu, dans le cadre d'un protocole d'accord ;
- Monsieur le Président de l'ACCA indique qu'il n'est pas contre le principe du photovoltaïque, mais qu'il existe selon lui d'autres secteurs plus favorable : Ex-décharge de Chardonchamps, bords d'Autoroute, notamment ;
- EDF Renouvelables indique qu'à leur connaissance, un projet a été étudié sur l'ex décharge de Chardonchamps, ou est en cours d'étude, mais par un autre professionnel du métier, et que les délaissés des autoroutes sont effectivement une bonne idée, mais que la Loi Barnier (distance de 100 m par rapport à l'axe) contraint fortement de tels projets ;
- En conclusion, M. Le Président indique que « même si nous sommes opposés, si le projet doit se faire, autant travailler ensemble et intelligemment » ;
- Une prochaine rencontre sera organisée pour définir plus précisément le protocole d'accord pour la mesure d'accompagnement, le cas échéant ;
- EDF Renouvelables précise que, pour des raisons techniques et administratives, les travaux ne sont pas prévus avant 2024, à ce stade. Bien évidemment, les terrains demeurent accessibles tout le long des études et des instructions.

3.1.3 Premiers échanges ADAMA

L'ADAMA a été sollicitée par courrier, parallèlement aux deux autres associations, pour une rencontre.

Un échange téléphonique s'est tenu le 26 octobre 2020.

Le chef de projet EDF Renouvelables a décrit le projet, et notamment ses enjeux sur la thématique agricole (état dégradé du site, implication de la chambre d'agriculture, Eco-pâturage).

Le Président de l'ADAMA s'est montré favorable à la démarche du projet, et a souhaité étudié les documents avant de prévoir une rencontre. L'étude pédologique de la chambre d'agriculture ainsi que les plans de la zone ont donc été envoyés.

Suite à réception, l'ADAMA n'a pas estimé qu'une rencontre était utile.

3.1.4 Conséquences de la première phase

Les recommandations soulevées par les associations ont été intégrées à la réflexion sur les études du projet et des décisions ont directement été prises suite à ces rencontres :

- Ensemencements pour les sols prévus ;
- Plantation de 1,4 km de haies ;
- Importance à bien définir l'éco-pâturage en concertation avec la chambre d'agriculture et l'éleveur ;
- Nuisance de chantier : prévision d'une phase chantier **sans aucune traversée des lotissements** ;
- Travail à mener sur la compensation de la perte de surface chassable.

Les études ont ensuite été approfondies, et la demande de permis de construire a été déposée le 19 janvier 2021. Suite à ce dépôt, et préalablement à l'enquête publique, il a été décidé avec la municipalité de mener une deuxième phase de concertation, à nouveau à destination des associations, mais également des riverains.

3.2 Phase 2 : Printemps 2021

3.2.1 La réunion interacteurs

Cette réunion, plénière cette fois, s'est tenue le 27 mai 2021 en mairie de Migné-Auxances, dans la salle du conseil. Les invitations avaient été adressées deux semaines en amont à :

- La municipalité de Migné-Auxances ;
- L'ADEMA ;
- L'ACCA ;
- La chambre d'Agriculture de la Vienne ;
- L'ADAMA.

L'association ADEMA a sollicité auprès d'EDF Renouvelables de venir accompagné d'un représentant (vice-président) de Vienne Nature, fédération départementale de laquelle l'association est membre. Le maître d'ouvrage y a répondu favorablement.

L'association ADAMA a accusé réception de l'invitation mais n'a pas estimé nécessaire de participer, compte tenu de la présence de la chambre d'agriculture pour évoquer les sujets agricoles et les intérêts des agriculteurs.

Les principaux échanges de la réunion sont reproduits ci-dessous.

«

Les équipes d'EDF Renouvelables présentent les étapes du projet, les contraintes environnementales, la démarche de concertation réalisée et les mesures environnementales prévues.

Les réactions à la présentation :

***Vienne Nature**, précise en introduction que l'association ne se place pas aujourd'hui dans une position de concertation, mais vient expliquer les raisons de l'opposition de Vienne Nature à ce projet. L'association est opposée au projet car elle milite contre toute nouvelle artificialisation des terres et souhaite que les centrales solaires soient déjà sur des espaces artificialisés. Il rappelle les objectifs du SRADDET de Nouvelle Aquitaine ainsi que de l'Etat de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Les terres à faibles potentiels agricole comme c'est le cas de ce site, couvrent la moitié des terres de la Vienne et sont souvent des prairies. Ces terres doivent être préservées et restaurées, d'autant plus que les terres étaient cultivables avant les travaux de la LGV.*

***EDF Renouvelables** précise que le projet a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la CDPENAF, avec un vote favorable des services de l'Etat, qui ont considéré que le projet était bien prévu sur un site qualifiable de dégradé, et non sur un terrain agricole ou naturel. En outre, EDF Renouvelables propose à Vienne Nature d'organiser une rencontre plus globale sur la thématique de la transition énergétique sur le territoire de Grand Poitiers, en présence des administrateurs et des salariés de l'équipe. **M. Jolivet en prend bonne note et transmettra la proposition.** (note : cette rencontre a eu lieu en octobre 2021)*

***La Chambre d'Agriculture** rappelle que dans ce projet précis, la parcelle a été dégradée et n'est pas cultivable (blocs de béton, décharge sauvage). Selon le Code rural, la chambre d'agriculture a réalisé une étude préalable portant sur l'analyse des sols et l'impact du projet sur l'économie du territoire et l'exploitation agricole. Elle a constaté qu'il n'y avait aucun impact négatif sur l'économie agricole dans la Vienne, ou sur le territoire d'implantation. Le Code rural ne dispose pas qu'il y ait dans ce cas, une compensation pour l'activité agricole. Néanmoins, au vu de l'objectif de développement des circuits courts et de renforcer la capacité agricole du territoire, la chambre d'agriculture a convenu avec EDF*

Renouvelables compensation agricole financière. A l'inverse d'un second projet à Migné-Auxances, où de la viticulture entre les panneaux pourrait être étudiée, ce projet ne permet pas la mise en place d'une activité agricole significative. Aussi, il sera prévu de l'éco-pâturage avec la présence d'ovins pour l'entretien de la végétation sous les panneaux. Enfin, les élus de la chambre d'agriculture ont souhaité que soit ouvert un investissement participatif avec la possibilité d'être actionnaire du projet.

***L'ACCA souhaite rappeler sa position qui est contre ce projet solaire.** L'ACCA regrette que l'Etat et la chambre d'agriculture n'aient pas veillé, lorsqu'il était temps, à la remise en état du site après les travaux de la LGV. Si les panneaux sont bien démantelés au bout de 30 ans et que les terres ont à nouveau une vocation agricole, il est nécessaire de compenser ce préjudice. Enfin, l'ACCA regrette qu'il n'y ait pas d'études cynégétique prévue par la règlementation et prévoit donc de faire une étude d'impact cynégétique de façon volontaire et spontanée pour étudier les mesures ERC pour l'activité de chasse.*

*Sur ce dernier point, EDF Renouvelables salue l'initiative, et remercie l'ACCA de mener une telle étude. Cette dernière permettra en effet de définir les mesures de compensations pour le domaine de la chasse. **Timothée DEGRACE** insiste bien sur le fait qu'EDF Renouvelables s'engage à mettre en place les mesures adéquates. (note : cette étude a été remise par l'ACCA à EDF Renouvelables en juillet 2021, et les discussions sont en cours pour établir une convention de compensation sur sa base).*

***L'ADEMA** précise que l'association est contre le projet – pour des motifs semblables à ceux de Vienne Nature - et s'insurge contre le fait que les services de l'Etat n'aient pas veillé à la remise en état du site suite aux travaux de la LGV.*

Enfin, il est rappelé les objectifs de la métropole du Grand Poitiers de développer 180 MW de centrales solaires au sol, pour une surface de 300 ha. La commune de Migné-Auxances se place dans une position de concertation et conciliation, pour que ce projet se développe dans le respect du projet territorial du Grand Poitiers et de l'intégration dans le territoire communal, en prenant en considération les opinions des riverains, et des associations.

Plusieurs questions / échanges ont ensuite lieu, dans le cadre desquelles le Maître d'Ouvrage apporte les précisions suivantes :

- *Les espèces découvertes sur le site existaient-elles avant la construction de la LGV ?*

***EDF R :** L'Odontite de Jaubert a été observée sur une parcelle gérée par le CEN et EDF Renouvelables s'engage à effectuer de nouveaux passages de détection avant les travaux, et d'adapter le projet si des stations d'odontite de Jaubert sont inventoriées.*

- *Comment le site est remis en état à la fin de l'exploitation ?*

***EDF R :** A la fin des 30 ans d'exploitation, le projet est démantelé, il n'y a pas d'artificialisation car le projet est réversible.*

- *Si le site est dégradé, comment est-ce possible de faire pâturer des moutons en dessous ? Cela voudrait dire que d'autres cultures seraient bien possibles.*

***EDF R :** La présence de moutons sous les panneaux est prévue, comme expliqué par la chambre d'agriculture, dans un but d'entretien, étant donné le caractère dégradé du terrain. Aucun éleveur ne souhaiterait louer ces terrains car l'activité n'y serait pas économiquement viable. Il est normal que les professionnels de l'agriculture cherchent à gagner leur vie. Les exploitants en place ont abandonné l'exploitation compte tenu de la nature du terrain, et ce avant même l'idée d'un projet solaire. Si ces terrains avaient une valeur*

agronomique, les agriculteurs les utiliseraient, la chambre d'agriculture aurait conseillé de ne pas développer le projet en l'état, et nous ne serions pas là aujourd'hui.

- *Pourquoi le design de la centrale a changé et est passé de 19 ha à 17ha entre novembre 2020 et mai 2021 ?*

Le secteur qui touche le hameau de la Daumade sera laissée en prairie pour limiter la visibilité vis-à-vis des habitations. De plus, le boisement à l'est sera complètement évité pour préserver la biodiversité du site et ne pas prévoir d'abatages d'arbres. Les stations à Origan, favorables à l'espèce d'Azurée du Serpolet, sont également évitées.

- *Les panneaux venant de Chine, comment avoir la certitude que les travailleurs produisant ces panneaux travaillent dans le respect des droits humains et ne viennent par exemple pas des camps de concentration Ouïgoures ? De plus, les panneaux comportent-ils des terres rares ?*

EDF R :: *Les panneaux solaires ne contiennent pas de terres rares. La note carbone est un des critères à l'AO de la CRE est c'est un sujet important pour la filière solaire française. EDF Renouvelables dispose de critères sociétaux pour choisir ses fournisseurs.*

Par ailleurs, en France, il existe en effet un dispositif de traçabilité des panneaux solaires utilisés par la filière grâce au système du « bilan carbone ». Chaque fabricant de panneau photovoltaïque qui souhaite pouvoir fournir un candidat à un appel d'offres doit en effet pouvoir justifier de l'origine géographique des matériaux et composants qu'il utilise et du « contenu carbone » de ces composants. Ces bilans font l'objet d'une validation par un organisme de certification indépendant (CERTISOLIS).

En tout état de cause, le fournisseur sera connu plusieurs mois avant les travaux, et son nom sera transmis aux élus, ainsi que les éléments de traçabilité si besoin. »

3.2.2 La permanence à destination des riverains

La permanence à destination des riverains s'est tenue le 26 mai 2021.

3.2.2.1 Préparation de la permanence

La permanence a été annoncée par l'envoi d'un courrier d'invitation et d'une lettre d'information à l'ensemble des habitants des deux hameaux situés à proximité du projet : Chardonchamp et la Daumade.

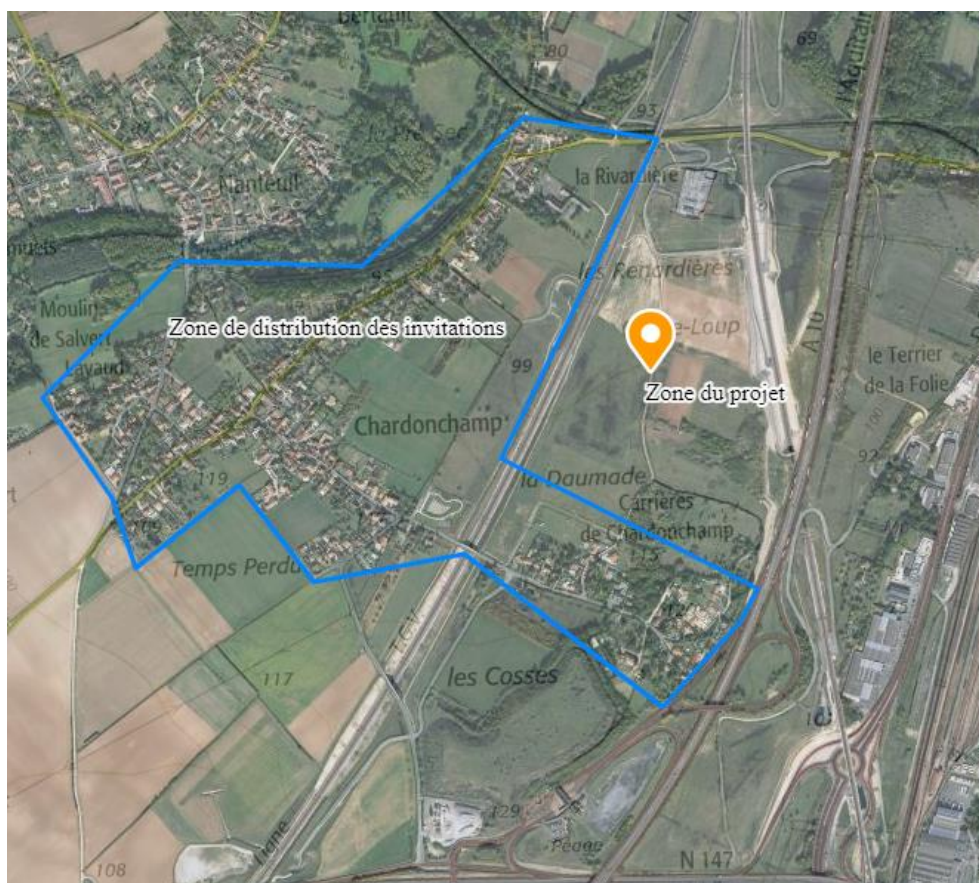


Figure 2 : Zone de distribution des invitations

Au total, 221 foyers ont reçu une enveloppe comprenant un courrier d'invitation à la permanence, une lettre d'information sur le projet.

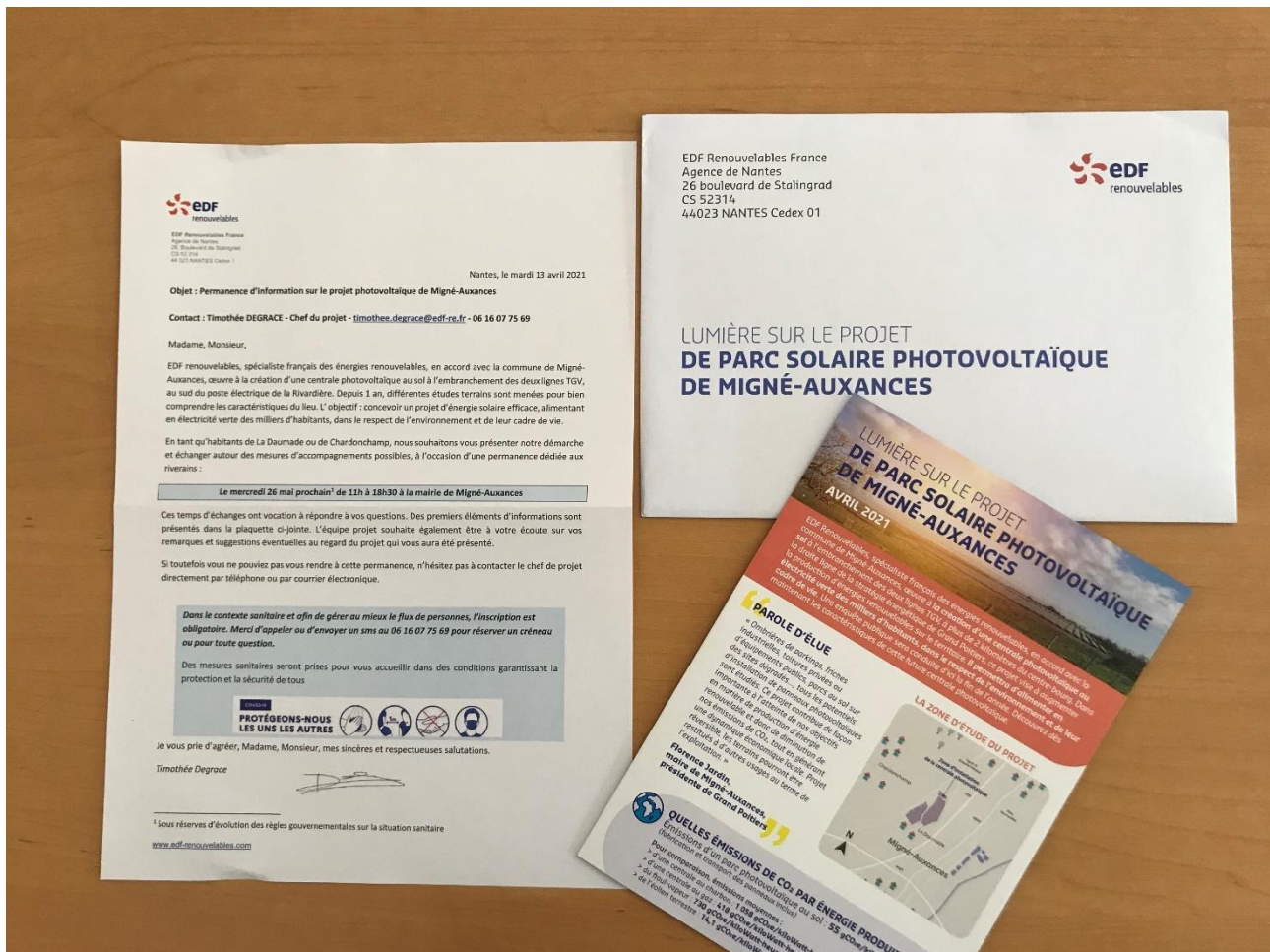


Figure 3 : Lettre d'invitation : contenu du pli

Compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID-19, il était demandé aux riverains de s'inscrire sur des créneaux de présence afin de ne pas créer de rassemblements.

3.2.2.2 Déroulé de la permanence

La permanence s'est tenue de 11h à 18h le 26 mai 2021, en mairie de Migné-Auxances.

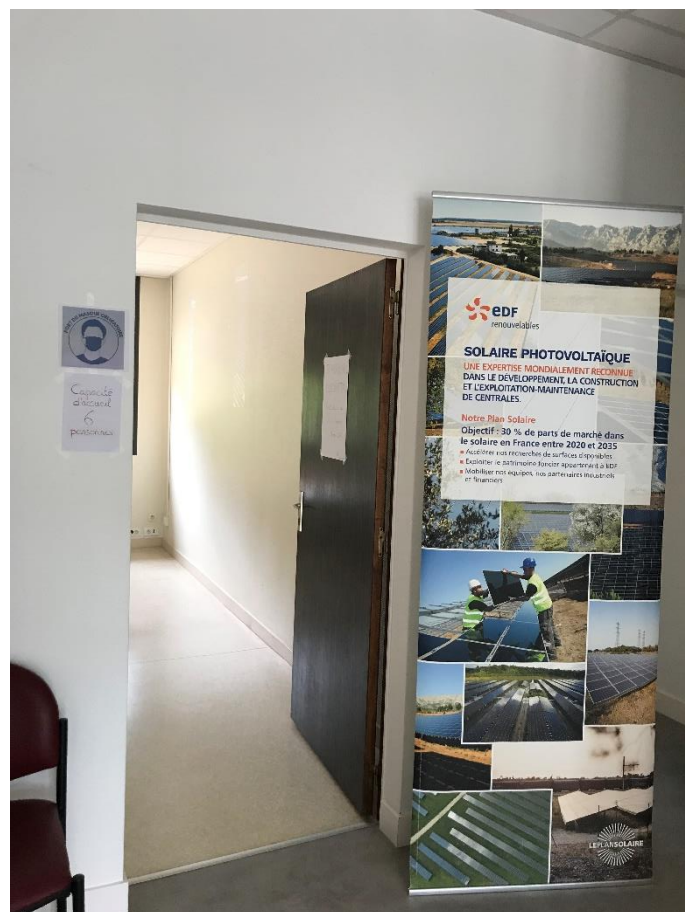


Figure 4 : Salle de la permanence

Sur la journée, 6 riverains (seuls ou en famille) se sont rendus à la permanence.

Un questionnaire était soumis aux participants à la sortie de la permanence ; le tableau suivant (anonymisé) synthétise les retours de ce questionnaire.

	Comment avez-vous eu connaissance de la permanence ?	Quelles étaient vos attentes ?	Avez-vous des questions en suspens ?	Cette permanence vous a-t-elle été utile ?
1	Courrier	Obtenir des informations Limiter l'impact visuel du projet	Faire étoffer une haie située entre notre habitation et le projet qui nous garantirait de limiter les impacts visuels du projet Intéressé par le financement participatif	Oui, pour partie
2	Courrier	Aménagement de la voirie centrale	/	Oui, tout à fait
3	Elu au Conseil et riverain	Informations	/	Oui, tout à fait
4	Courrier	Informations sur le projet	Fin de vie du projet, après le recyclage que reste-t-il de non traité ?	Oui, tout à fait

	Comment avez-vous eu connaissance de la permanence ?	Quelles étaient vos attentes ?	Avez-vous des questions en suspens ?	Cette permanence vous a-t-elle été utile ?
5	Bouche à oreille	Savoir s'il y a une possibilité d'aménagement du chemin central dans la zone des panneaux solaires	/	Oui, tout à fait
6	Courrier	Savoir si la zone serait toujours accessible pour la promenade	/	Oui, tout à fait

Figure 5 : Synthèse des retours suite à la permanence

Les discussions étaient menées autour d'une carte grand format présentant l'implantation prévisionnelle du projet. Les participants sont majoritairement venus dans une optique d'information sur le projet ; sans marquer d'opposition à son principe ou à ses modalités. Plusieurs riverains ont manifesté leur souhait que ce projet permette de mettre fin aux dépôts sauvages de déchets qui ont lieu sur le site et qui sont très désagréables.

Les deux principaux points soulevés et répétés lors de la permanence sont les suivants :

- Une volonté de très forte de maintenir le chemin central ouvert à la promenade, et si possible de l'aménager ;
- Une volonté des riverains directs de limiter l'incidence visuelle du projet en prévoyant des haies.

3.3 Phase 3 : Juin 2021

La troisième phase de concertation a consisté en l'envoi de questionnaires au sujet des mesures d'accompagnement que le projet pourrait intégrer. Les mesures d'accompagnement sont des engagements que le Maître d'ouvrage prend pour s'assurer de l'intégration du projet dans la dynamique du territoire, et pour favoriser l'appropriation du projet par les riverains.

Aussi, le questionnaire ci-dessous a été adressé le 16 juin 2021 à l'ensemble des habitants qui avaient reçus la première lettre d'information, soit 221 foyers. Ces questionnaires étaient dotés de coupons « T » de La Poste, de sorte qu'ils pouvaient être réexpédiés gratuitement.

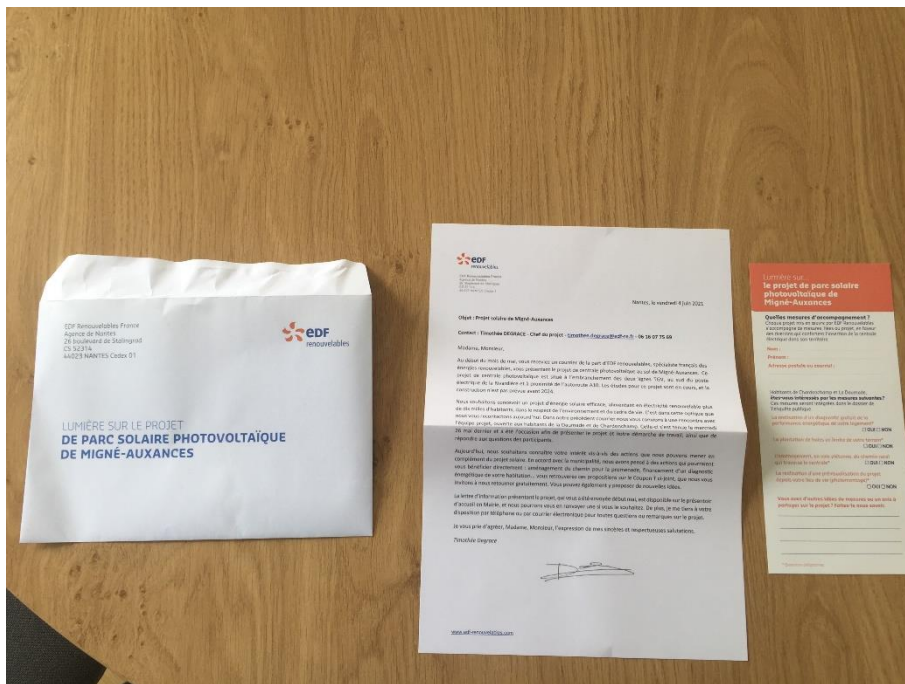


Figure 6 : Contenu du pli

Lumière sur...
le projet de parc solaire photovoltaïque de Migné-Auxances

Quelles mesures d'accompagnement ?
Chaque projet mis en œuvre par EDF Renouvelables s'accompagne de mesures, liées au projet, en faveur des riverains qui confortent l'insertion de la centrale électrique dans son territoire.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale ou courriel :

Habitants de Chardonchamp et La Daumade,
êtes-vous intéressés par les mesures suivantes ?
Ces mesures seront intégrées dans le dossier de l'enquête publique.

La réalisation d'un diagnostic gratuit de la performance énergétique de votre logement*
 OUI NON

La plantation de haies en limite de votre terrain*
 OUI NON

L'aménagement, en voie piétonne, du chemin rural qui traverse la centrale*
 OUI NON

La réalisation d'une prévisualisation du projet depuis votre lieu de vie (photomontage)*
 OUI NON

Vous avez d'autres idées de mesures ou un avis à partager sur le projet ? Faites-le nous savoir.

* Questions obligatoires

Figure 7 : Questionnaire coupon T

Au total, 9 coupons ont été remplis et réadressés. Le tableau suivant synthétise les retours reçus, de façon anonyme.

	Diagnostic énergétique de votre habitation ?	Plantations de haies en limite de votre jardin ?	Aménagement en voie piétonne du chemin rural qui traverse la centrale ?	Réalisation d'un photomontage depuis votre lieu de vie ?	Commentaire libre / suggestions de mesures
1	OUI	NON	OUI	NON	Sceptique sur l'utilisation de terres agricoles
2	OUI	NON	OUI	NON	Néant
3	OUI	OUI	OUI	OUI	Néant
4	OUI	NON	OUI	OUI	Possible et rentable d'installer des panneaux sur mon domicile ?
5	NON	OUI	OUI	NON	Néant
6	OUI	NON	OUI	NON	S'interroge sur le trafic local
7	OUI	OUI	OUI	OUI	Prioriser Migné-Auxances en alimentation lors d'une grosse coupure réseau
8	OUI	/	OUI	OUI	Raccordement Gaz de Ville Tout à l'égout Poubelle pour déchets végétaux
9	OUI	OUI	OUI	OUI	Etude sur la pertinence de panneaux solaires sur la maison

Figure 8 : Synthèse des réponses au questionnaire

Il apparaît donc que les mesures d'aménagement du chemin central et du diagnostic énergétique recueille des avis très majoritairement favorables. La question de l'étude de la pertinence de l'installation des panneaux sur les habitations des riverains est à intégrer dans la mesure sur le diagnostic énergétique.

L'ensemble des riverains ayant adressé une réponse ont été ensuite contacté par courrier, pour les inviter à prendre contact avec l'équipe projet en cas de questions ou de besoins d'échanger, et pour planifier les photomontages chez les habitants en ayant émis le souhait.

Il est à noter une faible participation à cette enquête via coupons T, avec un taux de réponse de seulement 9 sur 221.

5 Enseignements tirés de la concertation et engagements du maître d'ouvrage

5.1 Conclusions et engagements du maître d'ouvrage

La concertation volontaire menée dans le cadre des études du projet solaire de Migné-Auxances s'est déroulée dans un climat apaisé et constructif. Même lorsque des désaccords ou des avis défavorables au projet étaient exprimés, chaque partie a pu, dans le respect et l'écoute des opinions divergentes, émettre son point de vue.

Le Maître d'Ouvrage constate que la participation des riverains a été limitée (6 participants à la permanence et 9 retours de formulaires sur 221 invitations).

Néanmoins, les retours obtenus ont permis d'améliorer la compréhension des enjeux locaux et de définir les engagements suivants :

Thème « Haies et paysages » :

- Les haies arbustives prévues dans le cadre du projet (1,4 km) seront composées d'essences locales ;
- Une mission foncière a été engagée auprès des propriétaires et exploitants concernés pour assurer la pérennité d'une haie existante séparant la zone du projet des habitations de Chardonchamp ;
- Une « bourse aux plantes » sera mise en place pour que chaque riverain dont le logement comportera une vue sur le projet puisse se voir planter une haie en fond de parcelle, aux frais du projet.

Thème « Chasse »

- Une convention de compensation pour la perte de surfaces chassables sera établie entre la société de projet et l'ACCA de Migné-Auxances ;
- Le dialogue sera maintenu avec l'ACCA ;

Thème Chantier :

- La phase travaux sera organisée de sorte que tous les accès d'engins s'effectuent par le nord, évitant ainsi la totalité des traversées de lotissements par les engins ;

Mesures d'accompagnement :

- L'aménagement du chemin central en cheminement doux est identifié par le Maître d'Ouvrage comme la mesure d'accompagnement prioritaire ;
- La proposition de diagnostics énergétiques gratuits aux riverains sera étudiée, en collaboration avec l'Espace Info Energie du Grand Poitiers ;
- Le Maître d'Ouvrage demeure à l'écoute de toutes nouvelles propositions de mesures qui pourraient être formulées par les riverains, les habitants de Migné-Auxances, ou les élus.

Par ailleurs, de nombreuses mesures en faveur de la biodiversité sont planifiées dans le cadre du projet, et reprises dans l'étude d'impact, ainsi que dans le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

5.2 La suite de la concertation

Le Maître d’Ouvrage s’engage à maintenir le dialogue avec toutes les parties rencontrées. La prochaine grande étape de participation du public à venir étant l’enquête publique.

Le Maître d’Ouvrage communiquera, notamment via la mairie et le bulletin municipal, toutes les informations pertinentes concernant les étapes futures du projet :

- Les plannings ;
- Le choix définitif et les modalités des mesures d’accompagnement ;
- Tout autre élément nouveau à porter à l’attention du public.

Le maître d’ouvrage continuera le dialogue avec les acteurs associatifs, et particulièrement l’ADEMA et l’ACCA de Migné-Auxances.